



VU l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes, et notamment son article 3 fixant le ressort territorial et le siège de la direction interdépartementale des routes Centre -Ouest ;

VU l'arrêté du 21 avril 2015 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, M. Philippe LAFONT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du premier groupe, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest par intérim à compter du 21 avril 2015 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 novembre 2006 confiant la responsabilité de certaines sections du réseau routier national structurant du département du Cher à la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté n°2015-1-0431 de Madame la Préfète du Cher en date du 30 avril 2015 portant délégation de signature à M. Philippe LAFONT ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre JOUFFE, adjoint au Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest, à effet de signer au nom de la Préfète du Cher tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de ses attributions dans les domaines suivants concernant le réseau routier national du ressort de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest dans le département du Cher :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL	
1 - Délivrance des alignements individuels, contrôle des alignements	L. 112.1 à 7 du Code de la Voirie Routière
2 - Occupation temporaire du domaine public routier et ses dépendances (permission en cas d'emprise, permis de stationnement dans les autres cas), actes d'administration des dépendances du domaine public routier	L. 113-2 du Code de la Voirie routière et R53 du Code du Domaine de l'État
3 - Délivrance des accords de voirie pour : 3.1. Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique, 3.2. Les ouvrages de transports et distribution de gaz, 3.3. Les ouvrages de télécommunication.	L. 113.3 du Code de la Voirie Routière
4 - Délivrance d'autorisation de voirie sur RN concernant : 4.1. la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures, 4.2. l'implantation de distributeurs de carburants a) sur le domaine public (hors agglomération) b) sur terrain privé (hors agglomération) c) en agglomération (domaine public et terrain privé)	L. 113.1 et suivants du Code de la voirie routière  Circulaire 69-113 du 6 novembre 1969
5 - Autorisation de création de voies accédant au réseau routier national	L. 123-8 du Code de la Voirie Routière
6 - Autorisation de remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des routes nationales	
7 - Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 23 décembre 1970
8 - Mise en demeure de supprimer des panneaux de publicité en infraction avec le Code de l'environnement, à l'exception des panneaux installés par les collectivités locales	Article L 581-27 et suivants du Code de l'Environnement
9 - Délivrance, renouvellement, retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Circulaire du 9 octobre 1968



**ARTICLE 2.** Délégation de signature est donnée aux agents de la DIRCO dont les noms suivent et pour les domaines précisés à effet de signer au nom du Préfet du Cher tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions.

2.1 les chefs de service et leurs adjoints :

- Mme Laurence CHAPELAIN, Secrétaire générale, pour les décisions du domaine C.2 ;
- M. Benoît POUGET, Secrétaire générale adjoint, pour les décisions du domaine C.2 ;
- M. Hervé MAYET, Chef du SPT, à compter du 2 mai 2014, pour les décisions des domaines A et B ;
- M. Dominique BIROT, Chef du SIR, à compter du 2 mai 2014, pour les décisions du domaine B ;

2.2 dans le cadre de leurs compétences territoriales, au titre de la gestion des RN151 et 142, pour les décisions des domaines A.1, A.2, A.3, A.4, A.8, B.4, B. 5-1, B.5-3, B.7, B.8 :

- Mme Florence TIBI, Chef du district autoroutier ;
- M. Jean-Pierre FAURE, Responsable du pôle technique du district autoroutier ;
- M. Eddy CHAMBON Responsable de l'antenne d'Argenton-sur-Creuse du district autoroutier ;
- M. Stéphane CHARRET, Adjoint au responsable de l'antenne d'Argenton-sur-Creuse du district autoroutier, délégué pour la RN 151 ;

2.3 dans le cadre de leurs compétences territoriales au titre de la gestion de l'autoroute A20 pour les décisions du domaine A.1, A.8, B.4, B.7, B.8, B.12 et B.13 :

- Mme Florence TIBI, Chef du district autoroutier ;
- M. Jean-Pierre FAURE, Responsable du pôle technique du district autoroutier ;
- M. Eddy CHAMBON, Responsable de l'antenne d'Argenton-sur-Creuse du district autoroutier ;
- M. Stéphane CHARRET, Adjoint au responsable de l'antenne d'Argenton-sur-Creuse du district autoroutier, délégué pour la RN 151 ;

2.4 dans le cadre de leurs compétences territoriales pour les décisions du domaine B.8 :

- M. Dominique RONDIER, Chef du CEI de Vatan ;
- M. Denis MERCERON, Chef du CEI de Bourges ;

2.5 dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau fonctionnels :

- M. Gilles PASCAUD Chef du bureau de l'ingénierie par intérim, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, et M. Eddie JACQUET, Chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7 ;
- M. Gilles PASCAUD, Adjoint au chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7 ;
- M. Denis NOËL Responsable du Pôle Commande publique Affaires juridiques pour les décisions du domaine C.2.

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Cher.

Fait à Limoges, le 7 MAI 2015  
Le Directeur Interdépartemental des  
Routes Centre-Ouest par intérim,  
Philippe LAFONT